REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance du **26 SEPTEMBRE 2019 -** 20 h 30

VILLE DE RIORGES

N° 3_11

OBJET:

CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

ACQUISITION D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN
APPARTENANT A MADAME ET
MONSIEUR GUYOT
APPROBATION

LE MAIRE CERTIFIE

- 1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.
- 2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, maire; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, adjoints; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL conseillers municipaux.

Absents avec excuses:

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, adjoints; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK conseillers municipaux.

Absents sans excuses: Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|---|--|
| Pascale THORAL Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Gilles CONVERT Christian SEON Blandine LATHUILIERE Suzanne LACOTE Martine LAROCHE-SZYMCZAK | Martine SCHMÜCK Eric MICHAUD Jean-Luc CHERVIN Pierre BARNET Roland DEVIS Chantal LACOUR Monique VIAL Andrée RICCETTI |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190926-3_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2019 Affichage : 27/09/2019

CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A MADAME ET MONSIEUR GUYOT APPROBATION

Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation, expose à l'assemblée :

"La ville de Riorges continue la mise en application de ces emplacements réservés inscrits au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment en matière de voirie et de cheminements.

Un emplacement réservé, identifié au PLU "V13 : élargissement impasse Jean Jaurès", va permettre la finalisation du transfert de la voirie dans le domaine public.

Un accord amiable avec madame et monsieur GUYOT a été conclu, portant sur les parcelles de la section AD numéros 416 et 419 et d'une superficie respective de 23 et 147 m², soit 170 m² au total.

Le montant de la cession a été fixé à 1,00 € (UN EURO).

Les frais d'acte seront supportés par la commune."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition amiable des parcelles précitées auprès de madame et monsieur GUYOT;
- 2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges.

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié, Riorges, le 4 octobre 2019 Le Maire Jean-Luc CHERVIN